

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2025

EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION - (N° 386)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par

Mme Jourdan, Mme Rossi, M. Potier, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit,
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 18 par la phrase :

« Il précise la méthode d'affichage des produits éligibles au dispositif local de soutien alimentaire qui doivent être visibles à l'entrée de la surface de vente sur un support d'une superficie au moins égale à un mètre carré. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à s'assurer de la bonne connaissance, par le consommateur, des produits éligibles au dispositif de sécurité sociale de l'alimentation qu'il pourra acheter dans les magasins partenaires.